



## BETTERAVES:

Progression de la cercosporiose et de la rouille.

## MAÏS :

Vol de pyrales en diminution. Éclosion des larves en cours.

# BETTERAVES

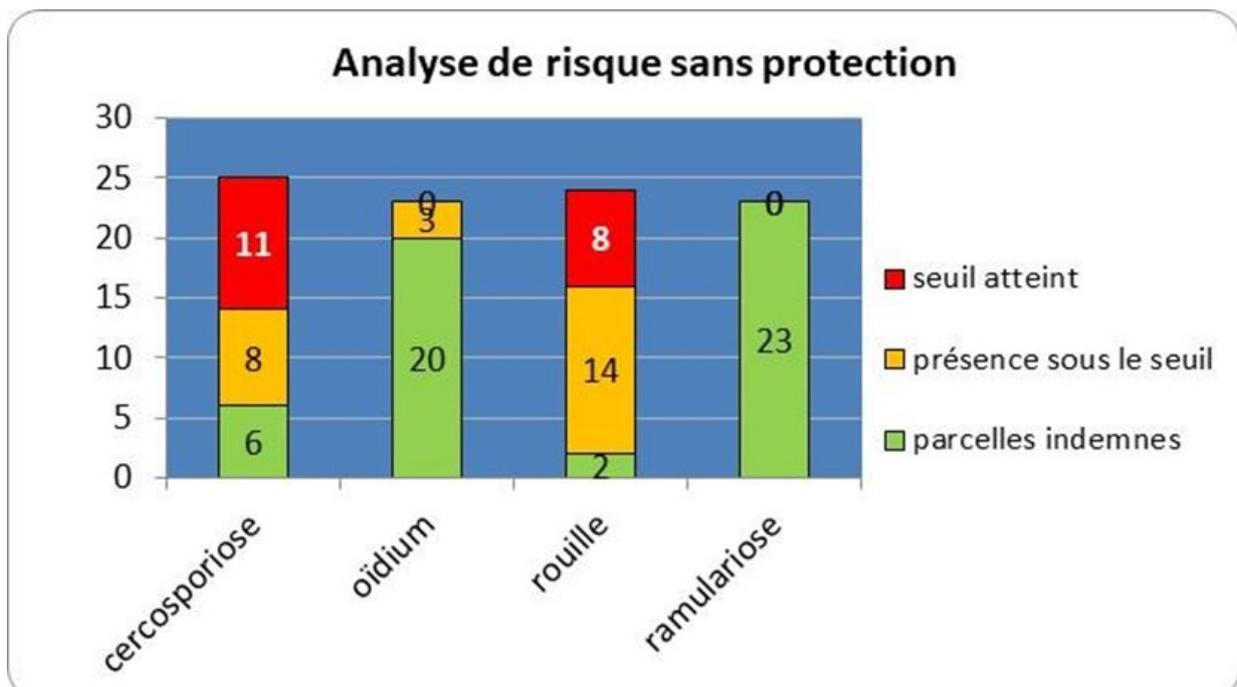
53 parcelles observées cette semaine.

## MALADIES FOLIAIRES

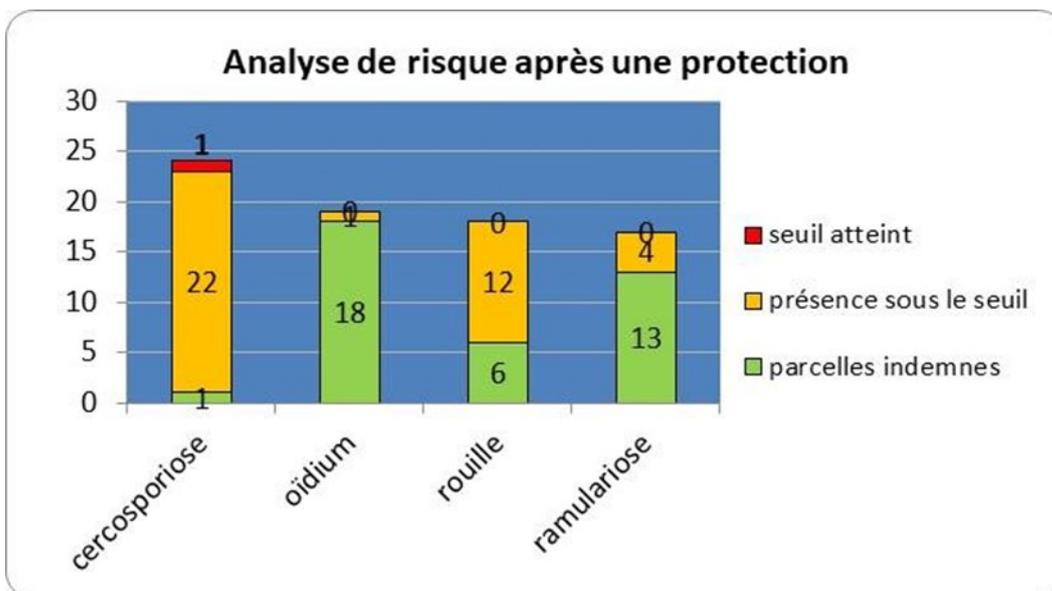


Situation des maladies foliaires de la semaine:

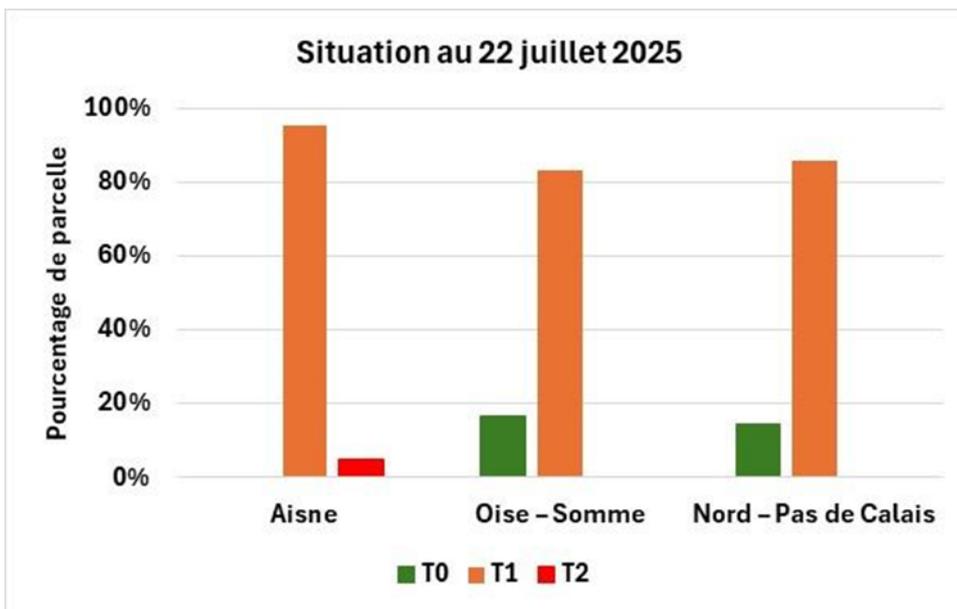
Cette semaine 53 parcelles sont observées. 19 d'entre elles ont atteint le seuil indicatif de risque T1, dont 11 pour le seuil indicatif de risque pour la cercosporiose, et 8 le seuil indicatif de risque pour la rouille .



Une parcelle dans l'Aisne a atteint le seuil indicatif de risque cercosporiose T2.



Répartition régionale du niveau de seuil atteint



À ce jour, la situation des maladies foliaires est très différente d'une parcelle à l'autre, l'observation reste indispensable avant toutes prises de décisions.



Pustule de rouille  
(photo ITB)



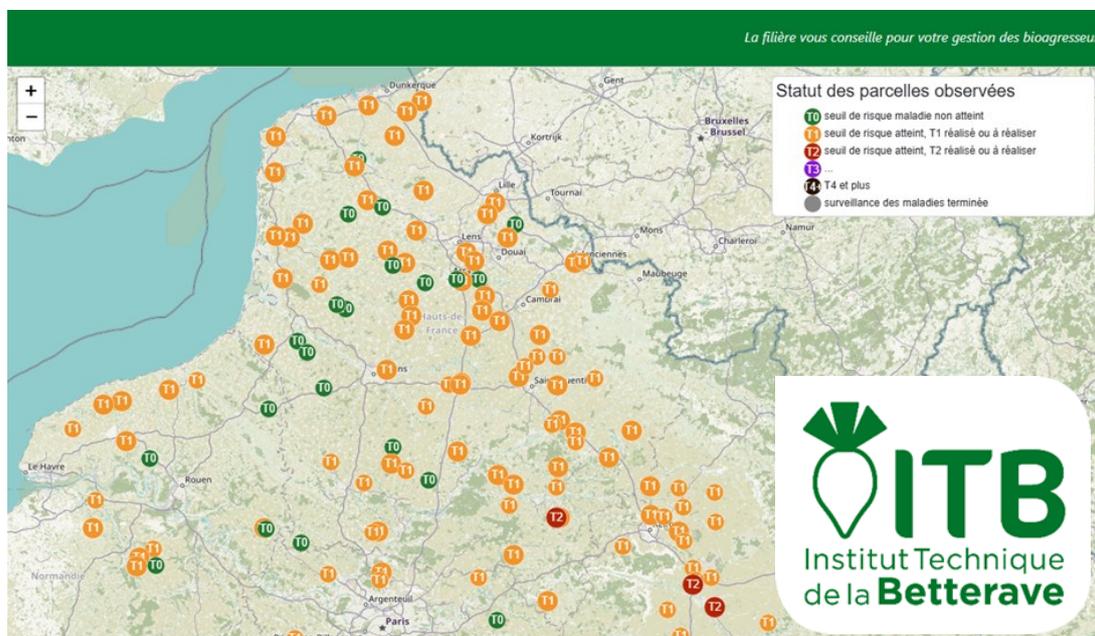
Tâche de cercosporiose  
(photo ITB)

## Seuils de déclenchement des traitements aux maladies du feuillage (% de feuilles avec symptômes)

Maladies	Régions	T1	T2	T3
<b>Début de la protection <u>avant</u> la mi-août</b>				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 <sup>ers</sup> symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

*Bordure littorale : « bande côtière de 100 km »*

Pour rester informé de l'évolution des maladies, vous pouvez suivre l'OAD « Alerte Maladies », mis à disposition par l'ITB. Lien : <http://alerte.itbfr.org/maladies/>



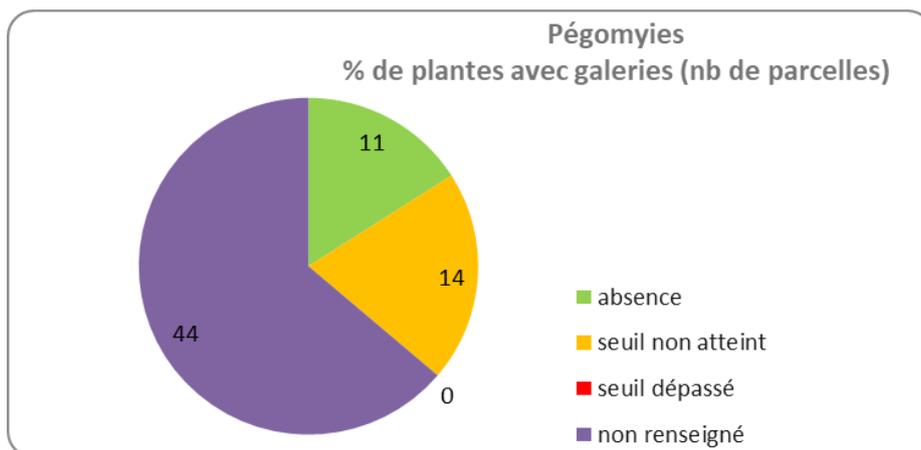
### BIOAGRESSEURS

#### Pégomyies :

La présence de pégomyies reste faible . Elle est signalée sur 11 parcelles sans atteindre **seuil indicatif de risque de 50 % des plantes avec la présence d'asticots, à partir de la couverture du sol**



**Pégomyies- % de plantes avec galeries**

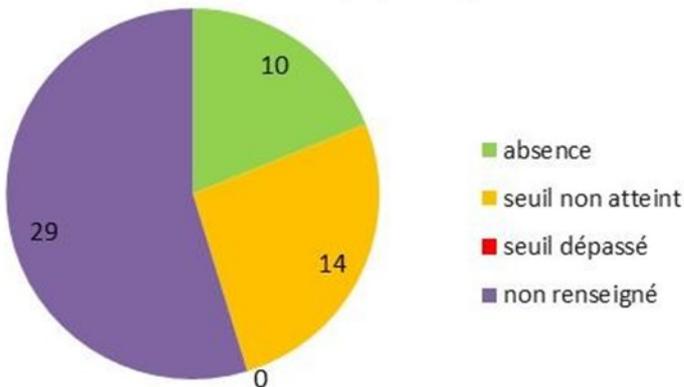


## Noctuelles défoliatrices

La présence de chenilles de noctuelles défoliatrices est observée dans 14 parcelles du réseau. Aucune parcelle n'a atteint **le seuil de nuisibilité de 50 % de plantes avec traces de morsures ou déjections récentes**. Le nombre de parcelle observée est assez stable depuis plusieurs semaines.



Noctuelles défoliatrices - % de plantes avec dégâts, chenilles et déjections fraîches (nb parcelles)



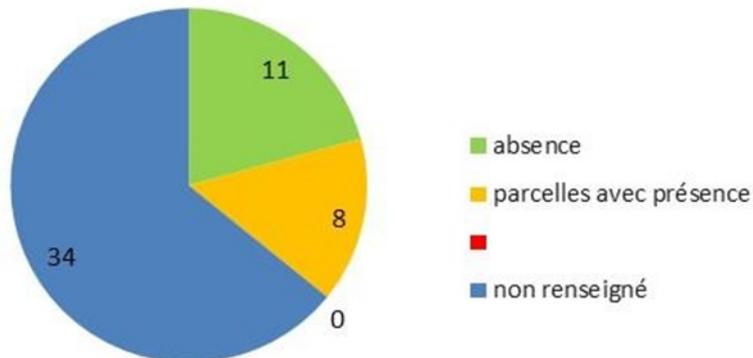
Noctuelle défoliatrice (photo ITB)

## Jaunisse :

Les symptômes de jaunisse s'extériorisent de manière plus fréquente encore cette semaine, mais toujours en faible proportion.



Jaunisse virale - Nombre de parcelle



Attention de ne pas confondre avec des dégâts de punaise.



Dégâts de punaise (photo ITB)



Dégâts de jaunisse (photo ITB)

## Gestion prophylactique de la jaunisse en betterave sucrière

### Gestion des cordons de déterrage

Les collets de betteraves qui repoussent sur les tas de terre issus du déterrage seront contaminés si la parcelle était atteinte de jaunisse.

Si ces résidus n'ont pas été épandus puis enfouis à l'automne dernier, il est nécessaire de les détruire, notamment par le retournement des andains de déterrage lorsque la terre est suffisamment sèche et maniable.

Les modalités de destruction sont détaillées ici :

- 🔗 [https://www.itbfr.org/fileadmin/user\\_upload/PDF/Fiche\\_Gestion\\_prophylactique\\_de\\_la\\_jaunisse\\_2025.pdf](https://www.itbfr.org/fileadmin/user_upload/PDF/Fiche_Gestion_prophylactique_de_la_jaunisse_2025.pdf)
- 🔗 <https://www.itbfr.org/tous-les-articles/article/news/gerer-les-reservoirs-des-jaunisses-virales-pour-limiter-le-risque>

### Gestion des repousses dans les céréales implantées après betteraves

Repousses de betteraves trainantes + résidus d'andains de déterrage épandus

- 🔗 Vérifier si des repousses de betteraves ont survécu aux désherbages d'automne.
- 🔗 En présence de repousses, prévoir des actions de lutte.

### Dans les zones de proximité entre betterave sucrière et betterave porte-graine (BPG)

Dans la mesure du possible, il est très fortement recommandé aux agriculteurs de ne pas semer de betteraves sucrières à proximité immédiate des BPG. Un éloignement d'au-moins 1 km est préconisé, de bord à bord de parcelles, pour éviter une perte de productivité trop importante. Cette distance correspond à un compromis basé sur des considérations à la fois scientifiques et socio-économiques. Au-delà d'1 km, des symptômes sont présents, mais souvent moins sévères. L'ITB et les sucreries continueront d'accompagner les agriculteurs avec un suivi des parcelles dans la zone de production mixte entre betteraves sucrières et porte-graines.



# MAÏS

15 parcelles de maïs sont observées.

Stade : de floraison mâle à floraison femelle + 15 jours.

### Suivi du vol de la pyrale :

Les conditions climatiques sont favorables à la poursuite du vol des papillons de pyrale du maïs. Dans le réseau, 22 pièges "pyrale" ont été relevés cette semaine :

- 🔗 10 pièges sont indemnes de capture.
- 🔗 8 pièges ont capturé entre 1 et 10 pyrales.
- 🔗 4 pièges sont à plus de 10 pyrales.



Fond englué de piège à phéromone avec captures de papillons de pyrale du maïs (Vincent DUVAL, FREDON Hauts-de-France).

Commune	Code Postal	Nombre papillon pyrale piégé			
		Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29	Semaine 30
BEUVARDES	02130	15	5	32	8
MONDREPUIS	02500	16	6	15	0
STEENWERCK	59181			5	1
WARGNIES-LE-PETIT	59144				5
HERGNIES	59199	10	13		11
MARLY	59770	3	10		10
FORMERIE *	60220	2	3	2	2
PARNES	60240	3	0		5
ERNEMONT-BOUVAVENT *	60380	8	3	0	0
BARBERY	60810	4	0	3	0
MAREUIL-SUR-OURCQ	60890	14	2	4	0
PERNES-LES-BOULOGNE*	62126	16	0		13
SORRUS	62170	0	14	11	5
CAUCHY-À-LA-TOUR	62260	5	1	0	12
FREVENT *	62270	0	1	0	0
FLORINGHEM	62550				0
FAUQUEMBERGUES*	62560	4	2	1	2
CAMBRON *	80132	9	0	0	0
NAOURS *	80260	4	0	0	0
COTTENCHY	80440	1	19	7	14
AULT *	80460	0	0	0	0
HORNOY-LE-BOURG *	80640	3	1	0	0

(\* : Participation du réseau de piégeage de l'application Arc® farm intelligence)

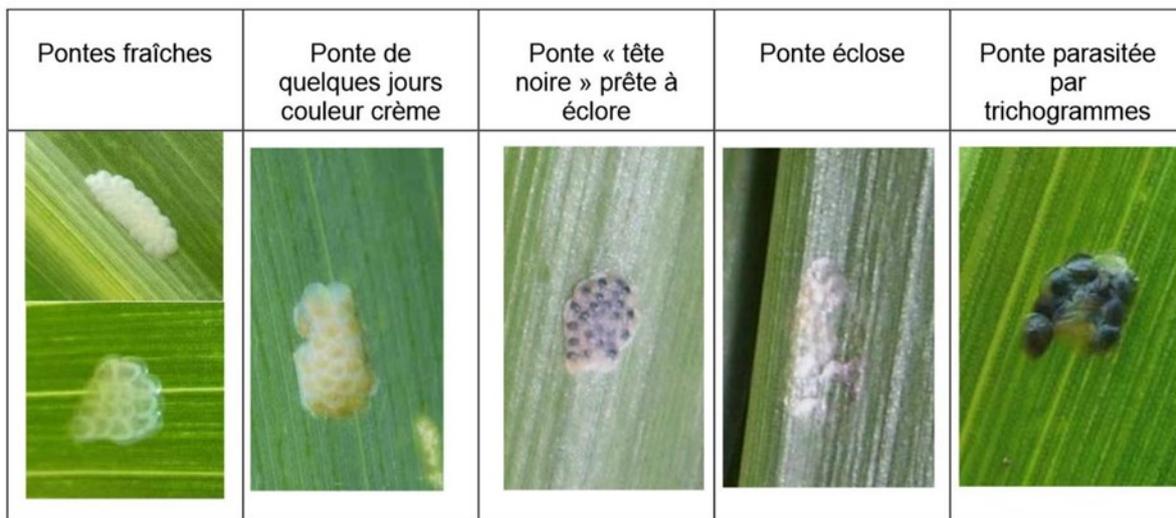
### Suivi des pontes :

De nouvelles éclosions de pontes sont signalées dans la Somme.

Commune	Code Postal	Fréquence des Pontes		
		Totale	Pontes têtes noires	Pontes écloses
PARNES	60240	1%	1%	
BOUSSICOURT	80500	2%		<b>2%</b>
BEUVARDES	02130	0%		
MONDREPUIS	02500	0%		

**Le seuil indicatif de risque est atteint quand 10% des pieds portent une ponte.**

Les pyrales déposent leurs œufs sur la face inférieure des feuilles près de la nervure principale. La taille d'une ooplaque est comprise entre 5 et 10 mm.



Source : BSV Franche Comté

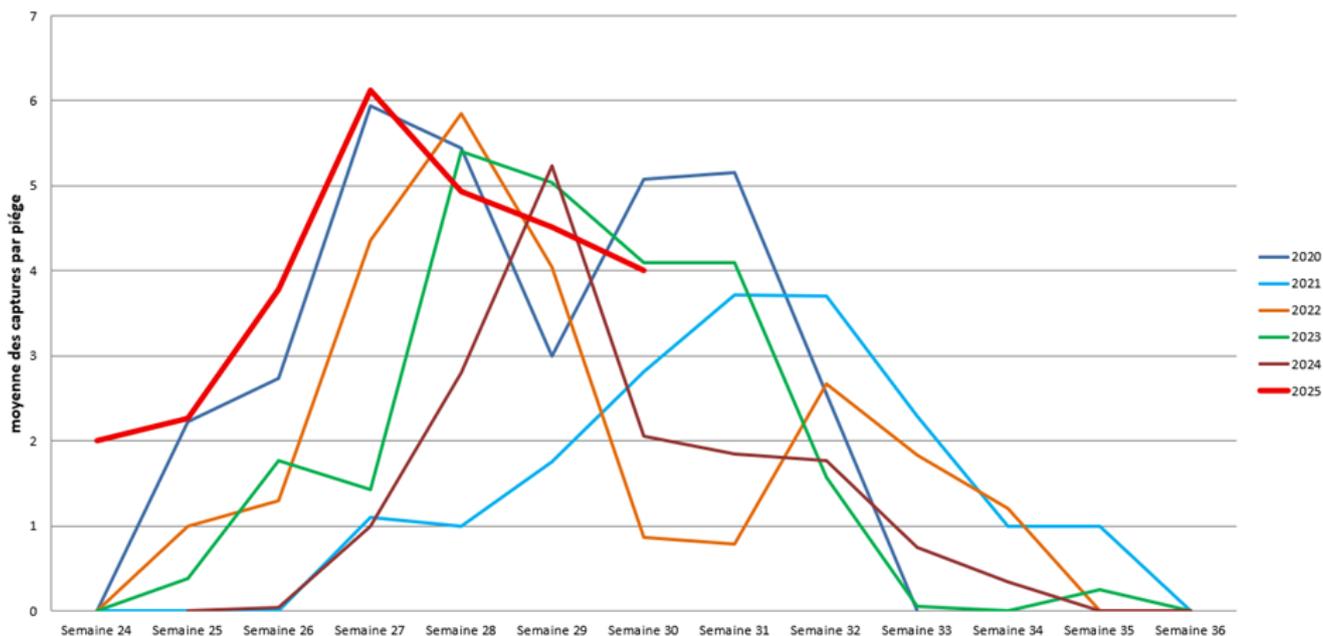
L'incubation des pontes dure de 5 à 15 jours suivant les températures et l'hygrométrie. Après éclosion, les jeunes larves se dispersent et après quelques heures à quelques jours, pénètrent à l'intérieur du cornet foliaire où elles commencent à s'alimenter. Cette phase durant laquelle la chenille est dite "baladeuse", s'étend jusqu'à la fin du second stade larvaire (chenille de 4 à 6 mm).

### Evaluation du risque :

Le nombre moyen de captures de pyrale continue de diminuer. Le pic de vol est dépassé dans la région.



Nombre moyen de capture de papillon de pyrale par piège sur les Hauts-de-France



La période d'éclosion des larves est en cours.

**Il est important d'observer les pontes de pyrale, afin de déterminer l'apparition du stade "chenille baladeuse" dans votre parcelle.**

Sur les parcelles non protégées avec des trichogrammes : la période optimale en lutte conventionnelle est le stade "chenille baladeuse", à condition que le seuil indicatif de risque de 10% des pieds porteurs de ponte soit dépassé. Il faut également prendre en compte la préservation de la faune auxiliaire prédatrice des pucerons (coccinelles, syrphes et chrysopes), largement présente cette année.

Il n'existe pas de lutte curative après la pénétration de la chenille dans la tige.

Ce message est la dernière analyse de risque maïs de cet été.

Vous trouverez la **carte du risque pyrale 2025** dans les BSV Grandes Cultures n° 20 du 03 juin 2025.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture de la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France. Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O.Ley, Y. Debeauvais, F. Courteaux - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEI 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Despres, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genève, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, ITS 60, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lyoche Agro Environnemental Tilloy les Meurbains, Nord Wigoce, NORIAF, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Tereco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unesal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Derouère, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratai, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

